

BULLETIN D'INFORMATION SANITAIRE SUR LA PECHE A PIED RECREATIVE DE COQUILLAGES

Agence Régionale de Santé Bretagne

05 févr. 2024



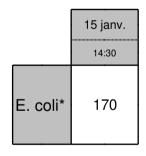
Sur l'ensemble de la Bretagne, une centaine de gisements de coquillages fréquentés par les pêcheurs à pied amateurs bénéficient d'un suivi batériologique tout au long de l'année. Ce dispostif de suivi s'appuie sur les données de l'Agence régionale de santé Bretagne (ARS) et du Réseau de contrôle Microbiologique (REMI) coordonné par l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER).

L'analyse des germes marqueurs de contamination d'origine fécale Escherichia coli (E. coli) permet d'évaluer la qualité sanitaire du gisement et le risque pour le consommateur de coquillages. Sur la base de l'historique de résultats des trois précédentes années, l'ARS détermine annuellement la classe de qualité sanitaire du gisement : AUTORISEE - TOLEREE - DECONSEILLEE - INTERDITE.

Des interdictions temporaires ou permanentes peuvent localement être décidées pour préserver la ressource ou en cas de contaminations fortes et inhabituelles du milieu littoral.

Résultats du suivi bactériologique 2024

*Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire



Interprétation sanitaire / prélèvement	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Très mauvais
E. coli	<=230	> 230 - <= 700	> 700 - <= 4 600	> 4 600 - <= 46 000	> 46 000



- Ne pêchez pas après un épisode pluvieux

- Eloignez-vous des rejets et émissaires (cours d'eau et canalisations)

Lavez et rafraichissez les coquillages à l'eau de mer pendant la pêche

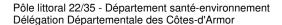
Transportez et conservez vos coquillages au frais

Consommez vos coquillages dans les 24h suivant la pêche

La cuisson des coquillages réduit les risques sanitaires sans pour autant les supprimer
Consultez un médecin en cas de symptômes après avoir consommer des coquillages

Pour toute information complémentaire, consultez le site www.pecheapied-responsable.fr





34, rue de Paris - BP 2152 - 22021 SAINT-BRIEUC CEDEX 1 Standard santé-environnement : 02 22 06 74 74

www.ars.bretagne.sante.fr



